



## **CONVOCATION**

**à la séance du Conseil général**

**de lundi 5 novembre 2012, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

**5<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Rapports du Conseil communal**

**12-028**

**Rapport du Conseil communal**, concernant la réalisation d'une vélostation à la place Blaise-Cendrars.

**12-031**

**Rapport du Conseil communal**, concernant une demande de crédit pour l'acquisition et la transformation du bien-fonds sis rue des Parcs 59 en vue de son affectation à l'accueil parascolaire.

**12-027**

**Rapport du Conseil communal**, concernant une demande de crédit relative à l'aménagement de la place Numa-Droz.

### **Autres objets**

**12-602**

**Interpellation** du groupe PLR par Mme et MM. Jean-Charles Authier, Blaise Péquignot, Amélie Blohm Gueissaz, Alexandre Brodard, Christophe Schwarb Philippe Etienne et Beat Geiser, intitulée « Une volonté d'étatiser les structures d'accueil ? » (Déposée le 6 février 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 12 mars 2012) :

« En date du 14 mars 2011, le Conseil communal remettait au Conseil général le rapport 11-005 concernant deux demandes de crédit pour l'adaptation des dispositifs d'accueil pré- et parascolaire à la nouvelle législation cantonale sur l'accueil des enfants, rapport qui a depuis été approuvé par notre Autorité.

Par les actions proposées dans ce rapport, la Ville proposait d'augmenter sa couverture en places d'accueil préscolaires de 49 places, pour arriver à 1 place de moins que le quota minimum prévu par la loi. Quant à l'offre parascolaire, elle allait passer, selon le rapport, de 195 à 324 places, alors que le taux de couverture minimum imposait une offre de 329 places.

Ainsi, à quelques unités près, la Ville pouvait atteindre par l'unique augmentation de l'offre publique les taux de couverture prévus par la loi.

Incidemment, on apprenait que le prix d'une journée dans la préscolaire allait passer de 91 en 2010 à 105 francs en 2011, et même 110 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Quant au prix d'une journée d'accueil parascolaire, il allait s'élever à 60 francs pour la période de 2011 à 2014. Il n'était pas fait mention des prix de 2010 et avant.

Il était aussi intéressant de noter – toujours selon le rapport – que si l'offre préscolaire se répartissait grosse modo assez équitablement entre structures privées et publiques (55%-45%), l'offre parascolaire se trouvait elle à 100% en mains publiques.

Un courrier récent adressé à notre Autorité de la part de la directrice de la structure d'accueil Ibanda permet toutefois de remettre en question cette affirmation. Il y est indiqué en effet que « au printemps 2007, (ils ont...) aménagé un réfectoire afin d'offrir 20 places parascolaire (...) ».

Dans le même courrier, la directrice déplore que la Ville ait refusé d'entrer en matière sur la reconnaissance nécessaire pour l'obtention des subventions cantonales et communales desdites structures d'accueil parascolaire.

Ces informations divergentes soulèvent quelques questions :

1. La Ville a-t-elle consulté les partenaires privés avant l'élaboration du rapport 11-005 ?
2. La Ville ignorait-elle l'offre d'Ibanda en structure parascolaires, et sinon, pourquoi ne l'a-t-elle pas mentionnée ?

3. Plus généralement, comment se manifeste la volonté de s'appuyer sur des structures privées pour contribuer à l'offre en structure pré- et parascolaires ?
4. En l'exemple, quelles seraient les conséquences financières pour la Ville d'accéder à la demande d'Ibanda ?
5. Sur le principe, comment la Ville fait-elle pour séparer ses rôles de juge et partie, étant entendu qu'elle participe à la décision d'attribuer des subventions aux structures d'accueil et qu'elle offre elle-même des structures d'accueil subventionnées ?
6. D'un point de vue financier, quelles études ont été menées qui permettent de comparer le prix coûtant des structures de la Ville avec des structures privées, ou des structures publiques d'autres communes du canton ?
7. Quel est le taux d'occupation de nos structures d'accueil ? Est-il aussi élevé que dans le reste du canton ?
8. Quelle est la politique de la Ville en ce qui concerne les titres (formation) du personnel encadrant ?
9. Finalement, y a-t-il volonté à – ou préférence pour – centraliser les structures d'accueil pré- et parascolaires en une seule entité, au motif d'une gestion simplifiée ainsi que d'une meilleure répartition géographique desdites structures ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

#### **12-404**

**Proposition des groupes PopVertsSol et socialiste par MM. Nicolas de Pury, Philippe Loup et consorts**, au sens de l'art. 50 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, par l'introduction à l'art. 131 Commission financière, d'un alinéa 4 (nouveau) (Déposée le 30 avril 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2012) :

« Projet

**Arrêté**  
**modifiant le Règlement général de la Commune de Neuchâtel,**  
**du 22 novembre 2010,**  
**par l'introduction à l'art. 131, d'un alinéa 4 (nouveau)**  
**(Du ...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête:

**Article premier.**- Le Chapitre IV, Dispositions financières, du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, est complété comme suit:

b) attributions

**Art. 131.**<sup>1</sup> La commission financière examine le budget ainsi que la gestion et les comptes présentés par le Conseil communal.

<sup>2</sup> Elle exprime un préavis au sujet de la conclusion ou du renouvellement d'emprunts; elle sera consultée avant tout projet de transaction immobilière concernant le patrimoine financier ou administratif de la Ville qui sera soumis au Conseil général; de plus elle exerce les attributions qui lui sont dévolues par les dispositions financières du présent règlement.

<sup>3</sup> Elle peut être appelée par le Conseil communal à lui donner un préavis sur des questions relatives à la gestion ou à l'administration.

<sup>4</sup> **(nouveau) Elle peut décider, à la demande d'une majorité de ses membres ou du Conseil communal, de procéder à une analyse approfondie de la gestion d'un service ou d'un office de l'administration communale.**

Discussion

**Amendement du Conseil communal**

<sup>4</sup> Elle peut décider, à la demande **de la majorité des deux tiers au moins des membres** ~~ou du Conseil communal~~, de **faire** procéder à une analyse approfondie de la gestion d'un service ou d'un office de l'administration communale.

**Amendement des groupes socialiste et PopVertsSol par M. Philippe Loup**

<sup>4</sup> Elle peut décider, à la demande d'une majorité de ses membres ou du Conseil communal, de procéder **ou de faire procéder** à une analyse approfondie de la gestion d'un service ou d'un office de l'administration communale.

## **12-304**

**Motion** du groupe socialiste par Mmes et MM. **Matthieu Béguelin, Philippe Loup, Jonathan Gretillat, Laura Zwygart de Falco, Nathalie Wust, Daniel Hofer, Sabrina Rinaldo Adam, Khadija Clisson Perret, Kodjo Agbotro et Grégoire Oguey**, intitulée « Pas de vitrines fantômes en centre-ville » (Déposée le 30 avril 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2012) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'éviter les « vitrines fantômes » en centre-ville ».

### Développement

Notre centre-ville connaît, hélas, un certain nombre de fermetures de commerces, déménagement ou fermant leurs portes.

De façon générale, à moins de travaux de transformation, les vitrines desdits commerces restent vides, offrant une vue peu alléchante sur une surface en devenir.

Tout au plus trouve-t-on une pancarte « à remettre » ou « à louer », pas de quoi contribuer à l'allure et au dynamisme de notre centre-ville.

On pourrait pourtant utiliser ces surfaces bien visibles pour promouvoir telle ou telle action de la Ville ou des associations de commerçants ou encore accueillir du matériel de l'Office du tourisme.

### Discussion

## **12-305**

**Motion** du groupe socialiste par Mmes et MM. **Philippe Loup, Thomas Facchinetti, Matthieu Béguelin, Nathalie Wust, Daniel Hofer, Jonathan Gretillat, Khadija Clisson Perret, Kodjo Agbotro, Grégoire Oguey et Laura Zwygart de Falco**, intitulée « Oui à l'intégration, stop aux discriminations » (Déposée le 30 avril 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2012) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier toutes les possibilités d'inclure dans son administration des personnes représentatives de toutes les composantes de notre société contemporaine ».

### Développement

L'intégration et la participation de tous les habitants de notre cité à la vie économique, sociale, culturelle et politique est fondamentale pour assurer une coexistence pacifique fondée sur l'égalité de dignité de toute personne.

L'accès à l'emploi d'une partie de la population est pénalisé par l'existence de préjugés et parfois d'un racisme latent qui crée des discriminations à l'embauche.

La ville doit donner l'exemple en matière d'intégration professionnelle et de non-discrimination. Son personnel doit refléter le caractère multiculturel de notre société et ses diverses minorités, notamment celle issue des migrations récentes.

### Discussion

## **12-306**

**Motion** du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Christian van Gessel, Nicolas de Pury, Béatrice Nys, Pascal Helle, Catherine Loetscher Schneider, Hélène Silberstein, Caroline Nigg, Yves Froidevaux et Michel Favez, intitulée « Pour une politique de connexion de tous les ménages et entreprises par fibre optique FTTH (Fiber To The Home) moderne, orientée vers la population et ouverte à la concurrence » (Déposée le 7 mai 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2012) :

« Les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier les moyens de connecter toutes les unités d'habitation et commerciales, situées sur le territoire de la commune, à la fibre optique, de manière à ce que celle-ci arrive jusque dans les prises situées dans les logements et les commerces (FTTH, ou Fiber To The Home) ».

### Développement

Bien sûr Video 2000 a commencé à s'équiper par des fibres optiques, mais il faut savoir que celles-ci ne vont bien souvent pas plus loin que les centraux de quartiers. Depuis ces derniers, ce sont des câbles en cuivre qui desservent les habitations et les commerces. De même, à l'intérieur des immeubles, on retrouve aussi du câblage en cuivre depuis la boîte de dérivation centrale jusque dans toutes les unités de logement et commerciales.

Il faut savoir que l'actionnaire majoritaire de Video2000 n'est plus la ville, mais une entreprise commerciale, UPC-Cablecom.

Cette dernière n'a strictement aucun intérêt à câbler par fibre optique tous les ménages et commerces pour la liaison internet, car celle-ci concurrence directement leur service de fourniture de chaînes de télévision.

Ainsi, dans son dernier rapport de gestion, daté de mai 2010, sous le chapitre des perspectives 2011, Video2000 relève que « *l'augmentation des débits internet est certes un facteur de confort [pour les clients-payeurs, note des soussignés], mais aussi de risque [pour le fournisseur de prestations Video2000 et son actionnaire majoritaire UPC-Cablecom, note des soussignés] car des fournisseurs de contenus tels que Google, Zattoo, Apple TV, etc. utilisent cette infrastructure performante pour s'adresser directement à notre clientèle* ».

En d'autres termes, il faut empêcher les concurrents de venir empêcher la société actuellement implantée de réaliser de juteux bénéfices...

On le constate, cette société profite d'un monopole, tout comme Swisscom il n'y a pas longtemps encore pour la téléphonie.

Le groupe PopVertsSol estime que l'un des meilleurs moyens de faire baisser les prix de la téléphonie, de la connexion internet et de l'offre de chaînes TV, est d'assurer une concurrence entre les fournisseurs, mais une véritable concurrence, et non pas biaisée comme actuellement pour le téléphone, puisque c'est la Confédération qui doit fixer les tarifs du « dernier kilomètre » de Swisscom pour ses concurrents.

L'expérience a déjà été lancée dans de nombreuses villes, par exemple Lucerne, où la collectivité publique locale a passé un contrat avec un fournisseur (Swisscom à Lucerne), selon lequel ce dernier construit et pose un réseau de fibre optique FTTH avec cinq câbles, dont un qu'il peut conserver à son usage unique, mais dont les quatre autres sont ouverts à la location par n'importe quel autre fournisseur.

Discussion

### **12-606**

**Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Christian van Gessel, Béatrice Nys, Catherine Loetscher Schneider, Yves Froidevaux, Nicolas de Pury, Caroline Nigg, Hélène Silberstein et Michel Favez**, intitulée « Priorité pour les jeunes dans les salles de sport » (Déposée le 7 mai 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2012) :

« En parcourant le programme d'occupation des salles de sport de la Maladière et de la Riveraine, on constate que certaines plages horaires tardives sont dédiées à des équipes de juniors, alors que des fins d'après-midi (16h-18h) ou des débuts de soirée (18h-20h) peuvent être réservés à des équipes seniors !

Par exemple, l'équipe des moins de 16 ans d'Union Neuchâtel a deux entraînements par semaine de 20h00 à 22h00.

Or dans une équipe de jeunes de moins de 16 ans, il y en a qui ont 14 ans, donc qui sont en 8<sup>ème</sup> ou 9<sup>ème</sup> (selon l'ancienne numérotation).

Si l'on compte le temps de se doucher, de rentrer, et de se préparer à dormir, un tel jeune de 14 ans se retrouve donc, deux fois par semaine, à ne pouvoir se coucher avant 22h30 au moins.

Il faut savoir par ailleurs que les horaires de l'école secondaire commencent à 7h40, ce qui implique un lever à 7h00 au moins, donc il y peut y avoir des cas de figure où un jeune ne dormirait que 8h30 (pour autant qu'il s'endorme immédiatement, ce qui n'est pas évident lorsqu'on sort d'une séance de sport de 2 heures), cela non pas une fois, mais deux fois par semaine.

Cela alors que l'on sait que le sommeil est extrêmement important pour les enfants et les adolescents, qu'il est scientifiquement prouvé qu'il leur faut 10 à 12h de sommeil chaque nuit, puisque outre le simple repos, c'est le moment où les os effectuent la majorité de la croissance, où les connexions neuronales dans le cerveau se multiplient, et où œuvrent de nombreux métabolismes importants pour le corps, lesquels ne surviennent plus une fois que l'âge adulte arrive.

Le groupe PopVertsSol demande de ce fait au Conseil communal :

- Est-ce qu'il trouve normal que des jeunes de 14 ans soient ainsi sevrés de sommeil pendant la semaine ?
- Que compte-t-il faire pour remédier à cette situation préoccupante ? ».

La présente tient lieu de développement écrit

### **12-505**

**Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Nathalie Wust, Daniel Hofer, Jonathan Gretillat, Philippe Loup, Cristina Tasco, Kodjo Agbotro, Sabrina Rinaldo Adam, Khadija Clisson Perret, Hélène Perrin, Grégoire Oguey et Martine Docourt Ducommun**, intitulé « Dynamisons le centre-ville en musique » (Déposé et développé le 7 mai 2012 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2012) :

« Une des qualités des festivités du Millénaire aura été de permettre à la culture de s'approprier nos rues et, plus particulièrement, celles du centre-ville. Ainsi, bien des manifestations s'y sont déroulées, à l'image des concerts du Millénaire, qui ont connu une belle affluence malgré une météo capricieuse.

Un événement comme ces trois jours de concerts gratuits, avec les têtes d'affiche qui composaient le menu musical, est de nature à attirer des gens loin à la ronde. Au moment où nombre d'acteurs économiques comme politiques s'inquiètent du dynamisme de notre centre-ville et de ses commerces, il nous semble opportun de proposer que l'expérience des concerts du Millénaire soit reconduite annuellement, en lien avec les commerçants.

En effet, si les commerçants du centre-ville étaient associés à la tenue d'un tel événement, on pourrait imaginer que ceux-ci ouvrent exceptionnellement plus tard et proposent, par exemple, une action découverte, qui se prolongerait la semaine suivante, incitant ainsi le public de ces concerts à revenir au centre-ville pour leurs achats.

De la même manière, notre scène musicale est vivante et dynamique. On pourrait donc envisager une programmation qui soit équilibrée entre têtes d'affiche et scène régionale. Enfin, pour rester dans l'esprit des concerts du Millénaire, il faudrait que toutes les générations trouvent leur compte musical dans les concerts programmés.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de réitérer un week-end de concerts gratuits annuel, en lien avec les associations de commerçants du centre-ville et dont la programmation servirait également de tremplin pour les groupes locaux.

Discussion



## **12-307**

**Motion de M. Christian van Gessel et Mme Hélène Silberstein**, intitulée « Tout travail mérite salaire, même celui des Conseillers généraux » (Déposée le 7 mai 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2012) :

« Le Conseil communal est invité à étudier la possibilité d'améliorer la rémunération du travail des Conseillers généraux et à l'adapter au niveau des réglementations les plus modernes dans les communes de Suisse ».

### **Développement**

La rémunération de l'activité de Conseiller général se monte à environ CHF 20 de l'heure. C'est moins que celle d'une aide ménagère par exemple.

Or les 41 Conseillers généraux ont des tâches importantes, car ils ont la haute surveillance sur toute l'activité du Conseil communal et de l'administration communale, de même que sur des dépenses qui avoisinent les 300 millions de francs par année.

N'importe quel Conseil d'administration d'une entreprise qui fait un tel chiffre d'affaires est mieux rémunéré que les Conseillers généraux de Neuchâtel, en tout cas mieux que leurs propres employés les moins bien rémunérés.

En Ville de Neuchâtel, il n'y a probablement pas un seul collaborateur qui gagne aussi peu que CHF 20 de l'heure.

Les signataires de la présente motion estiment que c'est une question de respect du travail effectué par les autorités politiques.

De deux choses l'une : soit l'activité d'un Conseiller général est considérée comme bénévole, alors celui-ci n'a strictement aucune rémunération à recevoir, ou alors elle est considérée comme un travail, et alors sa rémunération doit être à la hauteur de ses responsabilités.

Le Conseil communal est donc prié d'étudier les réglementations les plus modernes en vigueur (ou en projet) en Suisse actuellement pour s'en inspirer.

Par exemple, il existe le système de rémunération des autorités législatives par un tarif à l'heure, tarif qui devrait bien évidemment être adapté à la hausse si ce système devait être proposé à Neuchâtel. Ainsi, il n'y a pas de raison qu'un Conseiller général ne touche pas le même montant qu'un Conseiller communal à l'heure.

### **Discussion**

## **12-607**

**Interpellation des groupes socialiste et PopVertsSol par Mme et M. Matthieu Béguelin, Catherine Loetscher Schneider et consorts**, intitulée « Caves du Palais, qu'en est-il de l'affectation culturelle ? » (Déposée le 11 mai 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 2 juillet 2012) :

« Lors de la séance du Conseil général débattant de la vente des Caves du Palais, notre autorité avait ajouté aux conditions de la promesse de vente l'affectation des caves voûtées à un but d'utilité publique ou d'ordre culturel.

Nous savons par la presse que le futur propriétaire n'a toujours pas déterminé l'affectation définitive de ces caves. Sachant que la vente se réalisera définitivement à la signature du permis de construire et que celle-ci est à bout touchant, nous souhaitons savoir ce que le Conseil communal entend faire pour garantir que la volonté du Conseil général quant à l'affectation de cette partie des Caves du Palais soit respectée ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

**Réponse du Conseil communal du 22 août 2012. Ouverture de la discussion demandée lors de la séance du Conseil général du 3 septembre 2012.**

### **12-405**

**Proposition du groupe PLR par Mme et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jean Dessoulavy, Philippe Mouchet, Blaise Péquignot, Félix Gueissaz, Mirko Kipfer, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb, Beat Geiser, Philippe Etienne et Fabio Bongiovanni, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 134 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (Déposée le 25 juin 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 3 septembre 2012) :**

« Projet

**Arrêté  
modifiant l'article 134 du  
Règlement général de la commune de Neuchâtel,  
du 22 novembre 2010  
(Du ...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête:

**Article premier.**- L'article 134 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, est modifié comme suit:

**Art. 134.**- (nouvelle teneur) <sup>1</sup> La commission des ports et rives est composée de neuf membres.

<sup>2</sup>Elle examine et préavise les projets relatifs à l'aménagement des ports et des rives.

**Art. 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Développement

**Cet objet a été renvoyé, le 3 septembre 2012, au Bureau du Conseil général pour étude.**

**12-406**

**Proposition** du groupe PLR par Mme et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jean Dessoulavy, Philippe Mouchet, Blaise Péquignot, Félix Gueissaz, Mirko Kipfer, Alexandre Brodard, Joël Zimmerli, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb, Béatrice Haeny, Beat Geiser, Philippe Etienne et Fabio Bongiovanni, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 135 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (Déposée le 25 juin 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 3 septembre 2012) :

« Projet

**Arrêté  
modifiant l'article 135 du  
Règlement général de la commune de Neuchâtel,  
du 22 novembre 2010  
(Du ...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,  
arrête:

**Article premier.-** L'article 135 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, est modifié comme suit:

**Art. 135.-** (nouvelle teneur) <sup>1</sup> La commission du plan d'aménagement communal est composée de neuf membres.

<sup>2</sup> Elle examine et préavise l'élaboration et les modifications du plan et du règlement d'aménagement communal, ainsi que les autres plans d'affectation de la compétence du Conseil général.

**Art. 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Développement

**Cet objet a été renvoyé, le 3 septembre 2012, au Bureau du Conseil général pour étude.**

## 12-407

**Proposition interpartis par Mmes Amelie Blohm Gueissaz, Catherine Loetscher Schneider, Martine Docourt Ducommun et consorts**, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 136 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (Déposée le 25 juin 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 3 septembre 2012) :

« Projet

**Arrêté  
modifiant l'article 136 du  
Règlement général de la commune de Neuchâtel,  
du 22 novembre 2010  
(Du ...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête:

**Article premier.**- L'article 136 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, est modifié comme suit:

**Art. 136.**- (nouvelle teneur) <sup>1</sup> La commission [...] des énergies est composée de neuf membres.

<sup>2</sup> Elle examine et préavise les projets liés à la politique énergétique de la commune.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Développement

**Cet objet a été renvoyé, le 3 septembre 2012, au Bureau du Conseil général pour étude.**

## 12-506

**Postulat du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Pascal Helle, Hélène Silberstein, Julien Binggeli, Catherine Loetscher Schneider, Michel Favez, Béatrice Nys, Nicole Baur, Olivier Forel et Valérie Cousin**, concernant les améliorations nécessaires à la gestion et la consommation d'énergie aux piscines du Nid-du-Crô (Déposé et développé le 2 juillet 2012 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 3 septembre 2012) :

« Le Conseil communal est invité à mandater un bureau d'ingénieurs capable d'effectuer une étude fournissant les possibilités d'améliorer la gestion et la consommation globale d'énergie aux piscines du Nid-du-Crô en utilisant au maximum l'énergie solaire passive et thermique ».

### Développement

Le système de pompe à chaleur prenant sa chaleur dans une nappe souterraine contenant du fer ne fonctionne pas et consomme 750'000 kWh/an de plus que prévu (cf. page 6 du rapport 12-008).

Les possibilités d'améliorer l'apport solaire passif en modifiant l'architecture du bâtiment, en installant des stores automatiques, en bâchant les bassins d'eau la nuit, en installant un sas d'entrée avant les piscines pour limiter les courants d'air froid, etc... n'ont pas été étudiées.

Le préchauffage de l'eau par les panneaux solaires thermiques devrait permettre de chauffer l'eau des bassins et des douches et d'améliorer le coefficient de performance des pompes à chaleur.

L'eau du lac pourrait également être envisagée comme source de chaleur.

### Discussion

#### **12-308**

**Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Nathalie Wust, Anne-Françoise Loup, Natacha Erard, Jonathan Gretilat, Martine Docourt Ducommun, Sabrina Rinaldo Adam, Laura Zwygart de Falco, Baptiste Hurni, Philippe Loup, Marc Treboux et Grégoire Oguey**, intitulée « Pour des balades en musique le long du Quai Ostervald » (Déposée le 2 juillet 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 3 septembre 2012) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'installer un kiosque à musique en lieu et place de la fontaine sise au sud du Collège Latin ».

### Développement

Les alentours du Collège Latin vont connaître de nombreux changements ces prochaines années, comme l'ont montré les résultats du concours Numa-Port. Or, c'est principalement du côté nord que les nouveaux aménagements vont se faire, délaissant la place sise au sud du Numa-Droz, qui aurait pourtant bien besoin d'un réaménagement.

Afin de permettre à cette place, merveilleusement située entre une des plus belles façades de notre ville et son splendide lac, de retrouver un dynamisme et une fonction, nous souhaitons y voir se dresser un kiosque à musique. Ce kiosque pourrait accueillir toutes sortes de musique, d'un quatuor à cordes un dimanche propice à Ravel, à un quintet reprenant les classiques du be-bop, en passant par des manifestations telles que les Digitales ou toute autre initiative, du thé dansant au bal populaire en plein air.

### Discussion

## **12-507**

**Postulat** du groupe socialiste par Mmes et MM. Philippe Loup, Baptiste Hurni, Laura Zwygart de Falco, Sabrina Rinaldo Adam, Martine Docourt Ducommun, Jonathan Gretilat, Natacha Erard, Anne-Françoise Loup, Patrice de Montmollin, Nathalie Wust et Matthieu Béguelin, concernant le rapport 12-019 relatif à l'acquisition de divers véhicules et machines 2012-2013 (Déposé et développé le 2 juillet 2012 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 3 septembre 2012) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre en place, en accord avec d'autres collectivités publiques tant cantonale que communales, une centrale d'achat pour l'acquisition des différents véhicules lourds ou très spécialisés, les plus utilisés ».

### Développement

Cette analyse pourrait permettre l'élaboration d'un catalogue commun, pour toutes les différentes collectivités publiques concernées, des principaux véhicules spécialisés.

Un tel catalogue pourrait également servir de base pour des soumissions publiques permettant de fixer le ou les fournisseurs pour un nombre d'années à déterminer au préalable.

### Discussion

## **12-508**

**Postulat** du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Jonathan Gretilat, Martine Docourt Ducommun, Sabrina Rinaldo Adam, Laura Zwygart de Falco, Natacha Erard, Baptiste Hurni, Philippe Loup, Marc Treboux, Grégoire Oguey, Anne-Françoise Loup, Patrice de Montmollin et Nathalie Wust, intitulé « Des véhicules encore utiles » (Déposé et développé le 2 juillet 2012 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 3 septembre 2012) :

« A l'occasion du rapport 12-019, nous apprenons que les véhicules devant être remplacés alors qu'ils sont toujours en état de marche ne seront pas vendus, mais proposés en reprise dans le cadre de l'offre d'achat des nouveaux véhicules.

Nous sommes d'avis que ces véhicules pourraient trouver des utilisateurs motivés, aux moyens limités, à travers des organisations d'aide humanitaire ou à but social.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de faire don des véhicules appelés à être remplacés à des organisations à but humanitaire ou social ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

### Discussion

## **12-309**

**Motion** du groupe PLR par Mmes et MM. Joël Zimmerli, Jean Dessoulavy, Julien Spacio, Mirko Kipfer, Philippe Etienne, Christophe Schwarb, Beat Geiser, Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Mouchet, Béatrice Haeny, Alexandre Brodard, Félix Gueissaz, Jean-Charles Authier et Blaise Péquignot, intitulée « Oui à la production et la promotion des énergies renouvelables mais de manière intelligente et coordonnée » (Déposée le 30 août 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 24 septembre 2012) :

« Le groupe PLR demande au Conseil communal de recenser et d'étudier de manière globale et en collaboration avec Viteos, les possibilités de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, thermique, géothermie, biomasse, etc.) afin de proposer un catalogue d'actions cohérentes et concrètes pouvant être mises en œuvre ».

### Développement

La décision concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des piscines du Nid-du-Crô a laissé un goût amer au sein du PLR.

En effet, notre groupe considère que les critères politiques (production d'électricité à tout prix) ne sont pas les seuls à devoir être pris en considération pour promouvoir les énergies renouvelables. Le potentiel de celles-ci est tellement important que trois pôles doivent impérativement être en adéquation pour permettre la réalisation d'un projet durable : les facteurs environnemental, social et financier.

Promouvoir les énergies renouvelables ne consiste pas à les opposer ou favoriser de manière idéaliste une source en particulier. Il faut, au contraire, déterminer dans chaque cas et en fonction des besoins spécifiques quelle solution permet d'obtenir les meilleurs rendements énergétiques et économiques à futur.

Rappelons que l'installation de panneaux thermiques n'avait pas été retenue pour le collège de la Promenade Sud car les besoins en chauffage, notamment de l'eau, ne correspondaient pas aux besoins des utilisateurs de ce bâtiment. C'est parfaitement cohérent raison pour laquelle, nous avons soutenu l'installation des cellules photovoltaïques.

Curieusement pour les piscines du Nid-du-Crô, alors que les besoins en chauffage sont évidents, une option totalement opposée est retenue et, de fait, la seule surface qui aurait pu accueillir des panneaux thermiques pour produire de la chaleur est "sacrifiée", nous le déplorons.

C'est parce que nous craignons que ce genre de contradiction évidente, généré par la mise en œuvre d'actions ponctuelles et isolées, ne se reproduise que nous demandons qu'une étude soit menée de manière globale afin de recenser tous les potentiels de production d'énergies renouvelables (utilisation du cadastre solaire pour le potentiel solaire), sans exception, présents sur le territoire de la ville.

Cette étude devra mettre en évidence les différents potentiels de production mais aussi les optimisations énergétiques envisageables, évaluer les différentes variantes pour finalement présenter un plan d'actions des développements pouvant être mis en œuvre.

Les projets déjà réalisés par Viteos en font, à notre avis, un partenaire incontournable, qui devrait être associé dans les réflexions nécessaires à l'élaboration de cette "feuille de route énergétique" de notre Ville.

#### Discussion

### **12-609**

**Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Sabrina Rinaldo Adam, Martine Docourt Ducommun, Natacha Erard, Philippe Loup, Hélène Perrin, Grégoire Oguey, Eldira Dedja Bytyqi, Marc Treboux, Anne-Françoise Loup, Patrice de Montmollin, Nathalie Wust et Matthieu Béguelin**, intitulée « Pour que l'(r)entrée à l'école se fasse (au) mieux ! » (Déposée le 3 septembre 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>er</sup> fois lors de la séance du 24 septembre 2012) :

« Cette année encore comme chaque année à l'heure de l'inscription des enfants à l'école, nous sommes contrariés de voir que concilier vie familiale et vie professionnelle reste un parcours de combattant ou l'apanage des plus nantis.

Les horaires scolaires sont souvent contraignants et les parents, pour couvrir les plages horaires durant lesquelles ils sont au travail, doivent recourir aux infrastructures parascolaires. Or, les parents doivent envoyer leurs demandes d'inscription au mois de février déjà, mais reçoivent une réponse, parfois négative seulement à mi-juin. Sans place en structure d'accueil deux semaines avant les vacances d'été il est difficile de trouver une solution de rechange.

Ainsi,

- Qu'envisage de faire le Conseil communal pour réduire ce délai ?
- Le Conseil communal peut-il nous expliquer quels sont les critères requis pour avoir une place en structure d'accueil ?
- Quelles sont les possibilités d'ajustement, notamment pour les parents ne connaissant pas leurs propres horaires de travail au moment de l'attribution des places ?
- Enfin, qu'en est-il du projet d'ouverture des structures d'accueil durant toutes les vacances scolaires ?

#### Développement



## **12-610**

**Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Philippe Loup, Anne-Françoise Loup, Marc Treboux, Natacha Erard, Martine Docourt Ducommun, Sabrina Rinaldo Adam, Edlira Dedja Bytyqi, Grégoire Oguey, Matthieu Béguelin, Nathalie Wust et Patrice de Montmollin, intitulée « Fermeture de la crèche de Peseux « Les Puzzles » que fit la Ville ? » (Déposée le 5 septembre 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>er</sup> fois lors de la séance du 24 septembre 2012) :**

« À l'annonce de cette fermeture de la crèche « Les Puzzles », le groupe socialiste se demande si la Ville de Neuchâtel proposa quelque soutien afin de maintenir cette crèche ouverte.

Suite à cette fermeture, la Ville s'approcha-t-elle du personnel ainsi licencié pour lui suggérer de postuler à des postes disponibles au sein des crèches de la Ville ?

Les crèches de la Ville ont-elles répondu favorablement à des parents de Peseux mis dans l'embarras face à cette fermeture ? ».

Développement

**Réponse écrite du Conseil communal en date du 24 septembre 2012.**

## **12-310**

**Motion de M. Vincent Pahud (PDC), intitulée « Un abonnement TN à un tarif préférentiel pour les écoliers domiciliés sur le territoire communal » (Déposée le 12 septembre 2012 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 24 septembre 2012) :**

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer, pour les écoliers habitant Neuchâtel, un abonnement TN à un tarif préférentiel couvrant uniquement le territoire communal ».

Développement

Actuellement, de nombreuses familles doivent assumer des dépenses de transport importantes alors que l'école publique est gratuite.

Les enfants, souvent plus que certains adultes, sont mobiles. Soit par obligation pour se rendre à l'école, soit par nécessité pour pratiquer leurs activités sportives ou artistiques en des lieux généralement éloignés de leur domicile. Cette mobilité a un coût. Or, à ce jour, le catalogue des abonnements aux Transports neuchâtelois ne contient aucune offre permettant de soulager réellement le porte-monnaie des familles. Actuellement, l'abonnement pour un écolier coûte le même prix que celui d'un adulte au bénéfice d'un bon de réduction émis par la Commune, soit 48 francs par mois ou 432 francs par an. Ces montants touchent particulièrement les familles habitant les quartiers périphériques de la ville et peuvent même être considérés comme une injustice à leur égard.

Notre proposition vise :

- à soulager le budget de nombreuses familles, aussi bien celles dont les enfants sont obligés de se déplacer pour aller à l'école que celles dont les enfants se livrent à une activité sportive ou culturelle,
- à placer tous les écoliers de la ville sur le même pied,
- 
- à diminuer le nombre de «parents-taxis» qui roulent et stationnent parfois dangereusement autour des collèges pour y déposer leurs enfants,
- à s'habituer à ce mode de déplacement.

Le but de cette motion n'est pas de proposer les transports publics comme seul et unique moyen de se déplacer mais de donner le libre choix aux élèves et à leurs parents de profiter de ces services en fonction des distances, des conditions météorologiques ou de la charge de matériel scolaire qui, parfois, dissuade de se déplacer à pied ou à vélo. Aussi, demandons-nous au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer, pour les écoliers domiciliés à Neuchâtel, un abonnement TN à tarif préférentiel couvrant le territoire communal uniquement.

Discussion

Neuchâtel, le 17 octobre 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol